



FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES  
INSTITUT DES METIERS DU DROIT (IMD)

## PROCÉDURE D'ADMISSION A L'IMD

### ➤ Licence 1

- Demande manuscrite adressée au Directeur de l'Institut des Métiers du Droit
- Photocopie légalisée du baccalauréat ou du diplôme équivalent (les titulaires d'un baccalauréat étranger y joindre l'authentification du diplôme)
- Photocopie légalisée du Relevé de notes du baccalauréat
- Extrait de naissance et la photocopie légalisée de la carte nationale d'identité ou du passeport
- 2 photos d'identité
- 10.000 f de frais de dossier

**NB : pour les bacheliers étrangers l'inscription sur la plateforme CAMPUSEN étrangers est obligatoire.**

➤ **Licence 2 et Licence 3 : pour les étudiants provenant du régime initial** produire en plus les copies légalisées des relevés de notes de la Licence 1 et Licence 2.

**NB : pour les diplômés d'autres établissements que l'UCAD** les dossiers de demande d'équivalence doivent être déposés au niveau du **Bureau du courrier du rectorat au plus tard le 30 septembre de chaque année.**